Image not found or type unknown

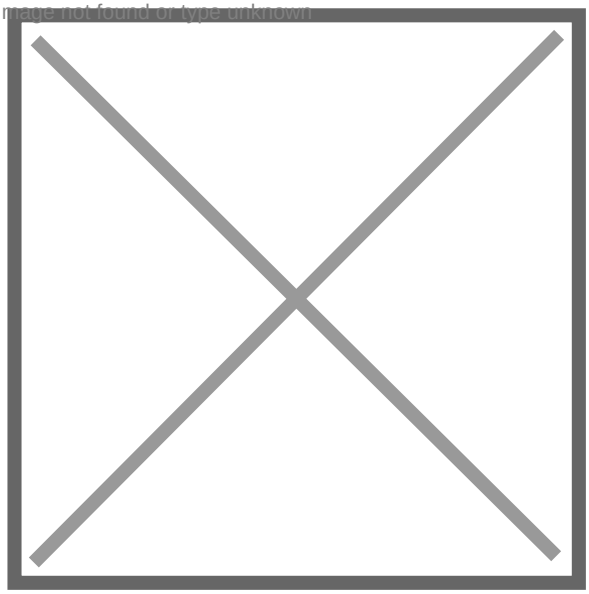

Accusation mensongere mais casier non vierge

Par **Vpnm2**, le **27/02/2013** à **01:22**

Bonjour
je suis la meme personne que le pseudo Vpnm mais j'avais fait une erreure de frappe dans mon adresse mail et j'ai donc créé un autre compte.
Voici les faits:mon mari (futur ex) est accusé par son ex conjointe de violences volontaires. C'est faux,j'était présente au moment des faits,ainsi que des témoins anonymes. Mais mlle d. se plaint contre toute vraisemblences d'avoir été tabassée. Mon mari ne reconnait que l'avoir retenu par les cheveux -car elle courait sur la route,frolée par les voitures et son bébé dans les bras. Elle etait dans un état d'hystérie incontrolable. Juste avant elle nous poursuivait dans la rue en hurlant des injures. Nous avons pris peur en la voyant se précipiter sur la route,la sachant capable du pire (elle nous a plusieurs fois dit vouloir se suicider,sa soeur dit que quand elle etait enceinte se jetait violement contre les murs,ventre en avant pour faire une fausse couche...) donc mon mari a appelé la police et l'a rattrappé mais c'est lui qui a été arreté.
Il a eu un rappel à la loi (alors qu'il leur a surement sauvé la vie,à mlle d. et son bébé).
Il est maintenant convoqué en correctionnel. Son casier n'est pas vierge (2 ou 3bagarres,avant et après ce jour là).
Que risque t'il? Sachant que pour les antécédents,il a toujours pris ses responsabilités et admis ce qui etait de son fait et ceux qui ne l'était pas,selon les cas.
J'ai pu observer lors de notre vie commune qu'il reconnait ce dont il est vraiment responsable. Mais en l'occurence,et vu la manipulatrice, perverse narcissique, qui l'accuse (je précise que je ressent aucune jalousie et que les mots que j'utilise pour décrire mlle d. sont mesurés) je craint que ca se passe mal pour lui.
Meme si nous sommes séparés,je ne veut pas qu'il soit condamné a tord. Comment l'aider au mieux? Quelle preuves sont recevables et irrecevables?
Merci pour l'aide que vous pourrez me (lui) procurer.

Par **Vpnm2**, le **28/02/2013** à **17:37**

Bonjour
je n'ai pas de reponse,peut etre ne suis-je pas assez precise?
Avant tout,le geste de mon mari,tel qu'il a ete decrit plus haut,et qu'il a reconnu,peut-il etre assimilé a de la violence?
Et peut-on demander a ce que le dossier medical de mlle d. soit porté a la connaissance des magistrats?
Merci pour vos reponses...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés